Les acquis en Matière d'exploitation et de gestion durable des PFNL cas des femmes de LOMIE

Historique

- 1996 création du CADEFE (Centre d'Appui au Développement de la Femme) ONG nationale à LOMIE dans la Région de L'EST qui a pour vision l'amélioration du niveau de vie des à travers l'exploitation des PFNL. Ceci à près le constat fait que dans cette zone les femmes prélève tout ce qui est nécessaire à leur survie de la forêt.

ACTIONS MENEES

- - Sensibilisation sur la haute valeur économique des PFNL
- - Choix des PFNL phares (huile de MOABI, Mangue sauvages, Ndjangsang) exploités par les femmes
- - formation sur les techniques d'exploitation durable
- - lobbiying sur la protection du MOABI essence forestière très prisée par l'exploitation industrielle du bois mais source de revenus pour les communautés(production d'huile et la pharmacopée)

ACQUIS

- - Amélioration des revenus le litre d’huile de MOABI est passé de 500f à 2500fcfa
- L’huile de MOABI est transformée en d’autre produit (savon, crème pour le corps, crème pour les cheveux, baume pour les massages)
- - Production d’huile de Ndjangsang qui peut aussi être transformée en d’autres produits qu’alimentaire

Quelques exemples

- - par soucis de pérenniser les essences exploités trois pépinières d’arbres forestiers et fruitiers sont créer(NOMEDJOH village BAKA,
- ETEKESSANG village BANTOU et MEBAM village mixte Bantou BAKA)

Une pépinière regroupant plusieurs essences

Des Acquis suite

- Sur le plan Administratif:
- - Création de 11 GIC de femmes
- - Création d'une COOPERATIVE de collectrices des PFNL dénommée COFCAM (Cœur de Forêt CAMEROUN)
- - Création d'une SARL d'exploitants de PFNL (NNR SARL au capital de 1 000 000fcfa)
- - Dépôt d'une demande d'agrément à l'exploitation des PFNL au MINFOF

De la technique de récolte à la coopérative

DIFFICULTES

- -La pression sur certaines essences telle que le MOABI
- - La technologie de transformation des PFNL qui n'est pas développée et disponible
- - La propriété de la ressource qui n'est pas acquise
- - Les conditions d'obtention d'un agrément d'exploitation sont les mêmes pour le bois d'œuvre que pour les PFNL

A vos commentaires FEU !!!!!

LEBOH Mélanie

et

Jeanne Marie MINDJA

-

- Je vous remercie de votre aimable attention